

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 7 avril 2026.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Sophie PIFFARELLY, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Catherine JUAN, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Aimé LONGUEPEE, M. Salah KRIMAT - Adjoints au Maire

M. James BEL, Mme Sandrine DEBEAUSSE, Mme Aurore DJOUMER, Mme Véronique GARCIA, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Chanrotana HUN, M. Abdoul KANE, M. Wouassim LAJILI, M. Lionel LOURDIN, M. Jean LORENZO, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, Mme Ingrid VASSEUR, Mme Leïla ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Mehdi BOUMENJEL donne pouvoir à Mme Leïla ZENATI,
Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER.

M. James BEL est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°03 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET DES ORGANISMES NON MUNICIPAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L2121-33 ;

Considérant qu'à la suite au renouvellement général du Conseil municipal intervenu à l'issue des élections municipales du 15 mars dernier, il appartient au nouveau Conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes, syndicats et instances obligatoires ou facultatives ;

Considérant que cette désignation s'effectue conformément :

- aux articles L.2122-22, L.2122-23, L.2121-33, L.2121-34 du Code général des collectivités territoriales (répartition des compétences et désignations par le Conseil municipal),
- aux textes propres à chaque organisme (statuts des syndicats, règlement intérieur, codes spécifiques),
- ainsi qu'aux règles de représentation proportionnelle lorsqu'elles s'appliquent ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter l'ensemble des instances pour lesquelles la Commune doit désigner des représentants ;

Les organismes concernés sont notamment :

1. COMMISSION DE SÉCURITÉ D'ARRONDISSEMENT
2. COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRÈCHE ET DE LA HALTE-GARDERIE
3. COMITÉ DES FÊTES
4. CONSEILS D'ÉCOLES
5. CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE
6. CNAS
7. CORRESPONDANT DÉFENSE
8. COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DÉPÔT PÉTROLIER DE COIGNIÈRES
9. TV 78
10. GIP MAXIMILIEN
11. SIFFUREP

Considérant qu'en application de la clause générale de compétence (art. L.2121-29), cette désignation relève du Conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260415-20260413_03-DE

Considérant que sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante, à un vote à main levée ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 23 voix pour et 4 abstentions (Mme Sandrine DEBEAUSSE, M. Xavier GIRARD, M. Lionel LOURDIN et Mme Ingrid VASSEUR).

ARTICLE 1 – DÉCIDE de désigner les représentants titulaires et suppléants et approuve leurs nominations selon les modalités suivantes :

	COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES	DESIGNATION
1	COMMISSION DE SÉCURITÉ D'ARRONDISSEMENT	2	Titulaire : Olivier RACHET Suppléant : Mehdi BOUMENJEL
2	COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRÈCHE ET DE LA HALTE-GARDERIE	3	Titulaire : Marc MONTARDIER Titulaire : Eve MOUTTOU Titulaire : Salah KRIMAT
3	COMITÉ DES FÊTES	3	Titulaire : Nathalie GERVAIS Titulaire : Sophie PIFFARELLY Titulaire : Maxime PETAUTON
4	CONSEILS D'ÉCOLES	5	Représentante du Maire : Titulaire : Salah KRIMAT École élémentaire Gabriel BOUVET : Titulaire : Leila ZENATI École maternelle Gabriel BOUVET : Titulaire : Nathalie GERVAIS École élémentaire Marcel PAGNOL : Titulaire : Aurore DJOUMER École maternelle Marcel PAGNOL : Titulaire : Chanrotana HUN
5	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	2	Titulaire : Olivier RACHET Titulaire : James BEL
6	CNAS	1	Titulaire : Marc MONTARDIER
7	CORRESPONDANT DÉFENSE	1	Titulaire : Olivier RACHET
8	COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DÉPÔT PÉTROLIER DE COIGNIÈRES	1	Titulaire : Cyril LONGUEPEE
9	TV 78	1	Titulaire : Maxime PETAUTON
10	GIP MAXIMILIEN	2	Titulaire : Eve MOUTTOU Suppléant : Sophie PIFFARELLY
11	SIFFUREP	2	Titulaire : Sophie PIFFARELLY Suppléant : Marc MONTARDIER

ARTICLE 2 – DIT que ces représentants titulaires ou suppléants sont désignés pour y siéger durant la durée du mandat.

Pour extrait conforme :

**Le Maire,
Didier FISCHER**

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.